

QUARANTEQUATRIÈME SERMON.

Chap. VI, v. 5—9.

Nous avons desia veu outre la reigle generale que Dieu a donnee à tous, qu'il y a aussi des advertissemens comme chacun se doit gouverner en son estat et degré. Et desia nous avons veu quels doivent estre les maris envers leurs femmes, et comme les femmes aussi se doivent porter envers leurs maris: de quelle humanité les peres doivent user envers leurs enfans, et quelle subietion aussi les enfans doivent à leurs peres. Maintenant saint Paul parle des maistres et des serviteurs: non pas tels que nous les avons aujourd'huy: car en ce temps-là on n'avoit pas les serviteurs à loage pour un an ou pour deux: mais ils estoient tenus en servitude à vie et à mort, et estoient comme ceux qu'on appelle aujourd'huy esclaves. Pour en avoir plus grande cognoissance, il n'est ia besoin de nous y arrester beaucoup. Tant y a que nous avons bien à louer Dieu, de ce qu'il a osté une telle subietion d'entre les hommes. Car il n'y a nulle doute que c'estoit un droict excessif qu'avoient pour lors les maistres sur leurs serfs, il les tenoyent comme bestes brutes, ils avoyent licence de les tuer, s'il y avoit quelque faute. Et de faiet, ils avoyent les prisons en leurs maisons pour les tenir là enferrez en ceps, ils les mettoient à la torture, ils les deschiroyent comme par pieces: brief, c'estoit une chose horrible et mesmes quasi brutale. Or tant y a que pour la malice des hommes nostre Seigneur encores a voulu que ceste condition-là fust soufferte. Qui plus est, nous voyons que ceux qui ont tesmoignage d'avoir cheminé en la crainte de Dieu, et d'avoir esté excellens en l'Eglise, ne laissoient pas d'avoir des serfs en leurs maisons: cependant ils usoyent d'autre douceur envers eux que les incredules: comme nous en verrons ici la doctrine en saint Paul. Il y avoit aussi une raison qui contraignoit quelque fois les maistres de tenir plus grande rigueur envers leurs serfs: car ils avoyent un proverbe commun, Que c'estoyent autant d'ennemis: pource qu'ils les tenoyent par force et violence, comme maintenant sur la mer ceux qu'on appelle corsaires. Et nous avons desia touché de quels excès et combien enormes on usoit envers eux. Il y avoit un grand nombre de serfs, et les riches en avoyent quasi une demie armee, comme de cinq mille serfs en une maison, et c'estoit pour avoir cinq mille fois la gorge coupee, sinon qu'il y eust eu garde pour les tenir serrez. Et cela est procedé du peché, comme un mal attire l'autre, iusques à ce qu'on vienne en une confusion extreme.

Or si nous regardons quel estoit le droict des maistres, nous dirons tousiours que ç'a esté une chose contraire à tout ordre de nature. Car nous sommes tous formez à l'image de Dieu: et qu'une creature raisonnable en laquelle Dieu a imprimé sa marque, soit mise en telle contumelie, cela est par trop exorbitant. Mais ce sont les fruits de la desobeissance et du peché de nostre pere Adam: il a falu que tout fust comme renversé. Aussi d'autre part, que les serfs fussent ainsi subiets, il semble que s'ils s'en pouvoient exempter par quelque moyen que ce fust, que cela leur devoit estre licite, et qu'il y avoit excuse honneste. Mais quoy qu'il en soit, S. Paul commande aux serfs d'obeir à leurs maistres et de leur estre subiets. Il est vray qu'il exhorte aussi les maistres de n'abuser point de la puissance qui leur estoit donnee, et de ne point estimer que ce qui leur estoit permis par les loix humaines, fust si iuste et equitable devant Dieu qu'ils n'en peussent estre reprins. Saint Paul donc advertit les maistres de moderer ce qui estoit excessif en leur superiorité: mais tant y a qu'il veut que les serfs se submettent à cela, et qu'ils portent le ioug qui estoit si dur et si pesant. Or il sembleroit en cela qu'il feroit tort aux serfs, et qu'il devoit plustost crier à l'encontre de cest abus commun, à fin qu'une telle violence fust abatee. Mais nous avons à retenir deux principes pour ne point attenter aucun changement. L'un est, puis que Dieu avoit voulu mettre en confusion le genre humain, et que tous, grans et petis fussent admonnestez qu'Adam avoit perverti l'ordre de nature, voici saint Paul qui conseille que les serfs portent une telle subietion, sachans qu'elle procede de Dieu, et qu'ils la prennent en patience. Il y a aussi le second principe, c'est que l'Evangile n'est pas pour changer les polices du monde, et pour faire des loix qui appartiennent à l'estat temporel. Il est vray que les Rois, les Princes et Magistrats doivent tousiours interroguer la bouche de Dieu et se conformer à sa parole: mais tant y a que nostre Seigneur leur a donné liberté de faire des loix, telles qu'ils cognoistront estre propres et utiles pour le regime qui leur est commis, ils doyvent invoquer Dieu à fin qu'il leur donne esprit de prudence et de discretion: pource qu'ils ne sont pas suffisans à cela, qu'ils advisent de prendre conseil de la parole Dieu. Mais cependant ce sont choses diverses que la doctrine de salut (laquelle est appelee le royaume des cieux) et ce qui appartient à nous tenir en quelque bride en ce monde, à fin que les hommes sachent comment ils se doivent maintenir les uns envers les autres. Voilà

done pourquoy S. Paul a laissé la servitude telle qu'elle estoit.

Or il exhorte les serviteurs à faire leur devoir *en crainte et en tremblement*, c'est à dire en humilité et reverence: voire adioustant, *avec simplicité de coeur*: laquelle il oppose à toutes ces petites cauteles et ruses auxquelles les serfs de ce temps-là estoient par trop adonnez: comme on le voit par ceux qui en ont escrit et ceux qui ont déclaré les moeurs et la façon de vivre qui a esté pour lors en cours et en usage. Or notons en premier lieu, que saint Paul ne se contente pas que les serfs procurent le bien et le proufit de leurs maistres, qu'ils soyent enclins à leur obeir, qu'ils ayent promptitude à executer tout ce qui leur est commandé: mais sur tout il requiert (comme nous avons dit) la reverence: que les serfs cognoissent que quand ils ne seroyent point forcez, et qu'ils ne seroyent point chastiez à grans coups de fouet s'ils ont failli, mais qu'ils eussent des maistres benins et debonnairez, que toutesfois si doivent ils porter patiemment l'estat où ils sont, sçachant que Dieu l'approuve, et que la superiorité que les maistres ont par dessus eux, quelque dure et fascheuse qu'elle soit, est neantmoins ordonnee et estable de Dieu. Et voilà pourquoy il met la simplicité. Car nous sommes par trop subtils à chercher nostre avantage: il n'y a celuy qui ne soit grand docteur quand il est question de son proufit: Et pourquoy est-ce qu'un tel aura ceci par dessus moy? Et quelle raison y a-il que ie luy soye tenu en cela? Qu'on prenne les gens mechaniques, qui iamais n'ont veu un mot de lettres, s'il est question de les avoir à iournee, et d'avoir affaire en chose que ce soit avec eux, ils sçauront si bien disputer leur cause qu'on diroit que tous sont advocats. D'autant donc que les hommes sont si rusez à vouloir chercher leur utilité et profit au dommage d'autrui, S. Paul notamment met la simplicité de coeur, qui est pour examiner toutes les affections, et pour renverser ce que les hommes pourroyent concevoir, et qui les pourroit empescher de s'acquitter de leur office.

Or notamment aussi il met, *Comme servans au Seigneur*: et c'est le principal fondement que nous avons à prendre, quand il est question de faire quelque devoir envers les hommes. Car si nous nous attachons aux creatures, chacun dira, Ne sommes-nous pas tous sortis de l'arche de Noé? Pourquoy celuy-là se fera-il plus grand que moy? Il semble que ie doive estre mis sous ses pieds. Et à quelle raison? Et puis tout le reste qu'on oit tous les iours. Car nous sçaurons bien alleguer l'exemption, et nous semble que les autres nous sont redevables, tant s'en faut qu'ils nous obligent en rien qui soit. Voilà donc à quoy tendent les hommes, c'est que chacun voudra dominer, et nul

n'acceptera aucune subietion. Et ainsi il faudra que nous soyons comme bestes sauvages, ou comme chiens et chats (ainsi qu'on dit), iusques à ce que nous ayons cognu que Dieu a pour agreable le service que nous rendons aux creatures. Si cela ne nous est bien persuadé, il est vray que nous pourrons bien encores faire belles mines et contenter les hommes: mais tant y a que iamais nostre affection ne sera droite ne bien reiglee, iusques à ce que nous soyons là parvenus, c'est à sçavoir, que nous cognoissions que nostre Seigneur accepte nostre service. Mais il y a une autre raison qui nous pourroit desbaucher ou bien refroidir à nous acquitter de nostre devoir envers les hommes, c'est l'ingratitude. Car ceux qui nous employent, le plus souvent ne nous en sçavent nul gré, mesmes il leur semble que nous soyons faits pour eux. Quand nous voyons qu'ils recognoissent si mal le service que nous leur faisons, cela nous despite, et ce seroit pour nous faire tout quitter. Ainsi donc il est besoin de revenir à ce que S. Paul nous remonstre, c'est que Dieu est par dessus tous estats, et qu'ayant la superiorité par dessus le monde, il veut que chacun s'employe avec toute humilité, et que toutes les subietions qu'il a ordonnees au monde demeurent fermes et inviolables. Voilà en somme ce qui nous est ici remonstré par S. Paul.

Or en premier lieu, nous avons à noter l'article general que nous venons de toucher, c'est à sçavoir quand il y a des superieurs par dessus nous, qu'il ne faut point que nous leur obeissions comme par force: mais d'autant que Dieu les a ordonnez, et qu'il n'y a nulle preeminence que de luy, comme S. Paul en traite aux Romains. Il est vray que là notamment il parle des princes et magistrats: mais quoy qu'il en soit, cela s'estend à toute autorité, comme celle que les peres ont sur leurs enfans, celle des maris envers leurs femmes, et des maistres sur leurs serviteurs. Nous devons donc avoir ceci bien persuadé, que Dieu n'a point voulu que les hommes fussent pesle mesle, comme il en adviendrait sinon qu'il y eust quelque bride: mais que les uns dominant, et qu'ils ayent le credit de commander aux autres, et que ceux qui sont inferieurs leur obeissent. Voilà donc un arrest inviolable de Dieu, auquel il nous faut tenir et acquiescer. Car si nous protestons de vouloir estre subiets à Dieu, et cependant que nous vueillions ici remuer tout l'ordre qu'il a mis entre nous, ce n'est qu'hypocrisie de tout ce que nous disons de bouche. Il nous faut donc donner approbation de nostre humilité envers Dieu, portans aisément et de bon gré le ioug des hommes qu'il nous a imposé comme de ses propres mains. Voilà pour un item.

Or cela comprend toute subietion (comme nous

avons dit), tant celle que les peuples doyvent aux princes et magistrats, les enfans à leurs peres, les femmes à leurs maris, qu'aussi les serviteurs à leurs maistres. Et quand nous aurons cela, il nous sera facile de resister à tant de chagrins et de fascheries qui nous empeschent et nous destournent de faire nostre devoir. Car qui est cause que nous ne puissions nous renger sous la volonté de nostre Dieu? Comme i'ay dit, toutes ces disputes sont inutiles et frivoles quand chacun dira, Et de quoy suis-je tenu à cestuy-ci? Et pourquoy un tel me tiendra-il le pied sur la gorge? Qui luy a donné plus d'autorité qu'à moy? Or il nous faut faire silence, puis que Dieu a prononcé qu'il le veut ainsi. Quand donc cela nous sera resolu, nous serons par trop pervers si nous ne pouvons monstrier par effect que nous desirons de complaire à nostre Dieu, et de complaire à sa bonne volonté. Car un maistre aura ce credit en sa maison, quand il aura multitude de gens, d'ordonner ceux qu'il veut qu'ils gouvernent, et faut qu'on leur obeisse. Un prince aura ses officiers, et faut quand ils commandent, qu'on les escoute et qu'on leur obeisse simplement. Et que sera-ce donc quand nostre Dieu, qui est le Seigneur et le Pere souverain, qui a le droict de preeminence par dessus nous, et d'empire, veut qu'on obeisse à ceux qu'il a ordonnez, sans faire aucune replique? Car que pourroit-elle servir au contraire? Ainsi (comme i'ay touché) que nous ayons cest advertissement de S. Paul bien imprimé en nos coeurs, c'est que nous servons à Dieu quand nous faisons de bon gré et en toute rondeur nostre devoir envers ceux ausquels il a donné superiorité par dessus nous. Et de fait, sans ceste condition-là, toutes les vertus que nous aurons en apparence devant les hommes ne seront que fumees. Comme on verra bien des gens qui feront merveilles, en sorte que ceux ausquels ils servent, s'en contenteront tant et plus. Mais combien qu'entre les hommes cela soit approuvé, devant Dieu ce n'est rien qui vaille. Et pourquoy? Dieu veut estre honoré de nous: il entend que les hommes jouissent du droict qui leur appartient, en telle sorte qu'on ne le mette point en oubli, et qu'ils ne soyent point comme reboutez. Si donc nous voulons seulement obeir aux hommes, et que nous mesprions ce que Dieu a voulu luy estre un sacrifice agreable, que sera-ce? Tendons donc tousiours à luy, et dedions luy nos personnes: et d'autant qu'il luy plaist que nous soyons subiets, que nous portions ce ioug-là de nostre bon gré, et d'une affection franche et non pas servile.

Et voilà pourquoy notamment S. Paul dit, *Que vous ne serviez point à l'oeil, comme vous estudiant à plaire aux hommes.* Et de fait, ceux qui font ainsi les bons valets (comme on dit) cherchent

Calvini opera. Vol. LI.

recompense, ou estre bien traittez et nourris grassement, ou d'avoir plus ample salaire: et puis quand l'occasion est venue, d'avoir quelque don et recompense extraordinaire: voilà ce que les hommes cherchent, sinon qu'ils regardent à Dieu. Or S. Paul nous monstrie, combien que ceux ausquels nous servons soyent si sauvages qu'on ne les scauroit nullement contenter, que nous n'ayons espoir de jamais profiter avec eux d'une seule maille, que neantmoins il nous faut tousiours acquitter envers nostre Dieu. Or ici nous avons à recueillir qu'en tout ce que Dieu nous commande, il ne faut point seulement employer nos yeux, et nos pieds, et nos mains, et nos bras (comme on dit), mais il faut commencer par l'affection interieure. Quand donc saint Paul dit, Ne servans point à l'oeil, il nous declare que si nous desirons que nostre Seigneur trouve les services que nous luy faisons, bons et legitimes, il faut que nostre coeur marche devant, qui conduise tous nos membres, et qu'il n'y ait nulle feintise: comme il est dit qu'il regarde la fidelité, c'est à dire que nous soyons ronds et entiers. Voilà comme toutes les belles apparences sont abatues. Car (comme nous avons dit) il y aura bien grand lustre de vertu en beaucoup de gens: mais Dieu tient tout cela comme chose de neant: comme aussi c'est autant d'hypocrisie.

Apprenons donc pour bien commencer de servir à Dieu, de n'estre point doubles, et pour bien bastir que nous prenions tousiours ce fondement-là, comme aussi nous voyons qu'il veut estre aimé de nous, plus que craint et redouté. Il est vray que nous luy devons bien reverence, et trembler sous sa maiesté: mais encores quand il nous monstrie le principal qu'il demande, et qu'il luy plaist le plus, il dit, Israel, qu'est-ce que tu trouveras en ma Loy, sinon que tu m'aimes et que tu adheres à moy? Puis que nostre Seigneur demande ceste affection volontaire, et que nous venions franchement à luy et d'un bon gré, pensons-nous qu'il trouve rien bon de nous, quand nous irons à regret et avec chagrin à luy, et que nous ferons merveilles à l'appetit des hommes? Quoy qu'il en soit, nous aurons tousiours ceste arriere boutique en nous, que nous voudrions estre exemptez de l'obeissance de Dieu. Il nous faut donc prendre plaisir à son service, et que ce soit toutes nos delices et voluptez, et que ceste servitude-là nous soit plus douce et precieuse que toutes les libertez, voire tous les royaumes et empires du monde.

Or notamment saint Paul dit, *Les maistres qui sont selon la chair.* Pource qu'entre les autres astuces de Satan, par lesquelles anciennement il a tasché de troubler le monde, et rendre aussi la doctrine de l'Evangile odieuse, il a mis ceste heresie en la teste de beaucoup de gens, que si nous som-

mes spirituels, il ne faut plus que nous soyons subiets à toutes les polices mondaines et caduques, et que cela n'est pas l'estat des enfans de Dieu: comme nous avons veu de nostre temps beaucoup de mutins et gens forcenez qui ont tasché d'abolir toutes principautez, oster tailles et imposts, et que chacun fust maistre à son tour, comme rats en paille, ainsi qu'on dit. Et avoyent ce fondement-là, que puis que Dieu nous a adoptez pour ses enfans, et que maintenant le monde est renouvelé, à fin que nous soyons entez au corps de nostre Seigneur Iesus Christ, que c'est une chose sans raison, et toute contraire aussi à equité et mesmes à l'honneur de Dieu, que les incredules dominant sur nous: ou quand ceux qui se renomment fideles, veulent aussi usurper maistrise par dessus leurs freres et leurs prochains. Voilà donc comme le diable a tasché de faire qu'on estimast que l'Evangile estoit pour confondre tout ordre en ce monde, à fin qu'on l'eust en horreur et en detestation. Et puis cependant c'est une chose douce, et pour bien amieller beaucoup de gens, de dire qu'il n'y a point de superiorité. Notamment donc S. Paul dit, combien que les maistres n'ayent qu'une superiorité temporelle, et qu'ils ne soyent superieurs que selon la chair, c'est à dire au regard de ce monde et de ceste vie caduque: toutesfois qu'on ne les doit point frauder de leur droict, et que nostre Seigneur Iesus n'est point venu pour faire ici une equalité confuse, et qu'on ne sçache qui doit estre le grand ou le petit: mais que chacun se maintienne paisiblement en son degré, et que nul ne chemine hautement, comme il est dit au Pseaume. Or voilà comme nous serons humbles et modestes, ce sera quand chacun regardera à sa condition, que celui qui domine et est eslevé en degré d'honneur par dessus les autres, ne s'enfle point d'orgueil et de presumption pour cela: mais plustost qu'il s'abaisse devant Dieu, sçachant qu'il luy est obligé au double de ce qu'il l'a ainsi eslevé. Et que les povres aussi se maintiennent en leur petitesse, sans usurper plus qu'il ne leur appartient. Voilà comme les peres auront la subietion de leurs enfans, telle qu'elle est requise, quand il les traiteront doucement: que les maris aussi gouverneront leurs femmes en toute concorde et amitié: que les princes n'abuseront point de leurs subiets comme de povres bestes: que les maistres aussi ne gourmanderont point par trop leurs serviteurs. Et cependant, que ceux qui sont petis quant au monde, cognoissent que Dieu les a mis comme s'il leur avoit là assigné leur lieu de sa propre main. Que donc les petis ne s'eslevent point, mais qu'ils se contentent de leur condition.

Voilà (di-ie) pourquoy saint Paul notamment a exprimé ce mot, *selon la chair*. Ce n'a pas esté

†

pour mettre en mespris les maistres qui dominoient sur les esclaves: mais ç'a esté pour prevenir toutes les obiections que les hommes amenant, quand ils veulent chercher privilege pour n'estre point subiets ni à Dieu, ni à l'ordre qu'il a establi. Et cependant il nous admonneste aussi que cela n'apporte nul preiudice aux fideles, qu'ils ne demeurent tousiours en pleine liberté quant à leurs ames. Car le diable aussi use de ceste couleur, Et comment? Puis que nostre Seigneur Iesus Christ a espandu son sang pour nous acquerir liberté, pourquoy ne demeurerons nous en icelle? Voire, mais saint Paul respond à cela, comme il en fait aussi plus ample declaration au cinquieme chapitre de la premiere aux Corinthiens, c'est à sçavoir que la servitude que nous rendons à nos superieurs est seulement selon la chair, et que nos ames et nos consciences ne laissent pas d'estre tousiours libres et franches quant à Dieu. Et ainsi c'est une obiection puerile, quand nous dirons, Et puis que nostre Seigneur Iesus Christ nous a affranchis, pourquoy les hommes nous rendront-ils subiets? Il ne nous a pas affranchis quant au corps, car il a voulu qu'il y eust les principautez et seigneuries en ce monde: ce qui ne peut estre que l'un ne soit subiet, et que l'autre ait preeminence et quelque autorité. Puis qu'ainsi est donc que nostre Seigneur a ainsi distingué ces deux regimes, c'est à sçavoir de l'ame et du corps, et que l'un est spirituel, comme d'estre gouvernez par sa parole, quand il est question de cheminer devant luy pour aspirer au royaume celeste: mais quand il est question de nous gouverner avec les hommes qui sont de nostre corps, que lors nous apprenions de nous conformer à toute bonne police, et que nous sçachions que cependant nostre condition n'est point pire devant Dieu, que si nous estions rois et princes, et que chacun tremblast devant nous. Et mesmes ce que nous faisons de coeur quand nous servons aux creatures, voilà comme Dieu est exalté et magnifié tant plus. Car il faut qu'il y ait une grande magnanimité si un homme se renge iusques là, que de son bon gré il obeisse, quelque grand qu'il soit, et quelque sçavoir qu'il ait, ou qu'il soit riche. Brief, quand toutes les qualitez qui sont requises pour dominer seroyent en ceux qui sont subiets, si ne faut-il pas pourtant qu'ils appetent de changer de condition: car nous voyons comme saint Paul a coupé broche à tout cela. Et pourtant, apprenons de ce qui nous est ici dit, que devant toutes choses nous ayons Dieu comme fiché devant nos yeux, et que nous sçachions qu'il nous a mis en ce monde pour le servir en telle sorte que cependant nous conversions les uns avec les autres en toute humilité, et que nous ne dedaignions pas de nous acquitter de nostre devoir envers ceux qui mesmes n'ont pas une telle suffi-

sance comme nous la pourrions requérir, et comme il nous semble qu'elle est en nous. Que nous ayons cela, et il est certain que volontairement chacun s'assubietira selon son estat auquel Dieu l'a appelé, et se tiendra au lieu auquel il l'a mis.

Or si S. Paul a voulu que les serfs de ce temps-là fussent ainsi subiets à leurs maistres, il y a aujourdhuy moins d'excuse quant aux serviteurs qui sont à loage. Faisons comparaison des uns avec les autres. Voilà ces povres gens (comme nous avons dit) qui estoient si rudement traittez que leurs maistres les pouvoient emprisonner, les mettre aux ceps, les torturer, et les desmembrer et rendre inhabiles, et mesmes les pouvoir tuer: c'estoit une chose bien griefve: et cependant c'estoit à mort et à vie: il n'estoit pas question de terme sinon entre les Juifs, que Dieu y avoit assigné quelque terme. Mais le droict commun et general de toutes nations estoit, que les serfs avec leurs enfans fussent subiets à tousiours, tellement qu'un pere n'avoit non plus de droict sur son enfant, qu'auroit (par maniere de dire) un cheval, ou une autre beste sur celles qui viendroyent de leur semence. Et ceste condition-là n'estoit-elle pas comme une centaine de morts? Car l'homme appete tousiours d'estre en liberté: et puis, de se pouvoir reposer et manger son pain paisiblement: et ces povres serfs n'avoient point un morceau de pain qui fust à eux. Quant à leurs personnes, ils estoient plus que captifs, ainsi que nous avons dit. Tant y a neantmoins que Dieu veut et commande estroitement qu'ils portent ceste condition en toute patience, et qu'ils s'acquittent fidelement de leur devoir, et qu'ils y aillent d'une affection franche et alaigne. Que sera-ce maintenant de ceux qui sont tenus à loage, qui peuvent demander leur congé, et qui ont leur salaire quand ils ont servi jusques au bout de l'an, et qui sont traittez et nourris beaucoup plus doucement et en plus grande liberalité que n'estoyent pas ces povres serfs là? Car il falloit qu'ils travaillassent chacun de son mestier, qu'ils fissent leur pain, et qu'ils beussent de l'eau, et quelque fois non pas leur saoul, estans là enfermez en des caves, là où on les contraignoit de faire leurs tasches. Si donc les serviteurs d'aujourd'huy ne se peuvent humilier jusques là, de porter la condition que Dieu leur a mise sur le dos, il est certain qu'ils sont plus qu'inexcusables.

Autant en est-il des subiets envers les Magistrats. Quand donc nous voyons que nostre Seigneur nous supporte, d'autant plus sommes-nous obligez à ceste subietion de laquelle il nous est ici parlé par S. Paul. Et au reste, nous avons à peser encores derechef ces mots, quand il est parlé d'une affection franche et liberale: car il est impossible que nous prenions goust ni appetit à nostre con-

dition, quelque subiete qu'elle soit, sinon que nous cognoissions que c'est pour nostre bien. Car de servir aux creatures nous n'en pourrions point tirer grand prouffit. Il faut donc que nous venions tousiours à nostre Dieu, et que nous tendions à ce but-là, puis qu'il nous a fait ce bien et ceste grace de nous mettre au monde, et qu'il nous y entretient, et qu'il se monstre si bon Pere envers nous, que tout ce que nous avons vient de luy, que nous monstions la reverence que nous portons à sa maiesté: et que nous taschions de tellement luy complaire, que nous ne facions point difficulté d'estre subiets aux hommes, et que nous n'y allions point à regret ni en dedain. Voilà donc comme nostre condition nous sera fort adoucie, quand nous cognoistrions que Dieu l'accepte de nous. Et voilà pourquoy aussi il met ces deux choses comme à l'opposite: non point pour monstrier diversité, mais plustost pour accorder l'un avec l'autre. Car il dit qu'il nous faut servir à Dieu envers nos maistres avec toute benevolence: et puis il met la volonté de Dieu de l'autre costé. Voilà donc une melodie qui respondra tresbien, que nous sçachions que c'est la volonté de Dieu que les serfs obeissent à leurs maistres. Or ceste volonté de Dieu nous doit oster toutes obiections qui seroyent pour nous desbaucher. Le diable nous sollicite à nostre ruine quand il nous veut faire trouver estrange rien de ce qui nous est commandé. Ainsi donc, prenons la volonté de Dieu comme nostre souverain bien et nostre felicité parfaite, sçachant qu'en quelque sorte que nous soyons traittez de sa main, tousiours il nous aime, et qu'il regarde à ce qui nous est bon. Voilà pour un item.

Or si nous avons une telle persuasion bien enracinée en nos coeurs, il est certain qu'il y aura aussi ceste benevolence dont parle saint Paul, c'est à sçavoir que nous n'aurons nulle aigreur là dedans pour nous despiter. Comme nous voyons que ceux qui sont contraints de faire ce qui ne leur plaist pas grondent, et encores s'ils n'osent pas, si est-ce qu'ils auront leurs coeurs pleins de felonnie, qu'il n'y aura que venin. Or S. Paul met ceste benevolence, c'est à dire qu'il veut que nous y allions de nostre bon gré et franchement. Et voilà comme nous ferons nostre condition douce et desirable. Car ceux qui ne font rien que par force, ne peuvent pas éviter la necessité d'obeir: et cependant se tormentent en eux-mesmes, et se font beaucoup plus de mal qu'ils ne sentiroient de tous les opprobres qu'ils pourroyent alleguer. Car quand nous serons mesmes rudement traittez par nos maistres, superieurs et magistrats, tant y a que quand nous sçavons que Dieu accepte nostre service, cela adoucit tous les regrets que nous pourrions concevoir: que quand nous aurons fait ce qui est

de nostre charge, nous prendrons nostre refection en louant Dieu: nous prendrons nostre repos comme un support qu'il nous donne de nos infirmités: et puis nous regarderons tousiours à la vie celeste, et prendrons courage de cheminer, combien que nous ayons beaucoup de difficultez. Voilà donc comme les enfans de Dieu auront tousiours meilleur marché cent fois quand ils s'acquitteront de leur devoir en servant liberalement à Dieu, que ceux qui y iroient trainans les ailes (comme on dit), et qu'en se despitant ils ne s'acquitteront que bien froidement.

Au reste, notons que S. Paul nous ramene ici par trois fois à Dieu et à nostre Seigneur Iesus Christ: et c'est pour nous oster ceste fantasie que nous pourrions concevoir, si les autres s'acquittent mal envers nous, que le lien est rompu de nostre costé: et pourtant, quand nous pourrions nous exempter de leur subietion, que nous le pourrions faire. Comme quand un serviteur aura un maistre trop difficile et trop chagrin, il luy semble, Et quoy? Que fay-ie ici? Voilà donc comme les serfs pensent estre à demi quittes, si leurs maistres ne font leur devoir envers eux. Mais saint Paul notamment declare que si les maistres sont si cruels qu'ils n'espargnent nullement ceux qui sont sous leur puissance, que toutesfois leur superiorité n'est point amoindrie pour cela. Il est vray que quant à eux (ainsi que nous verrons) ils ne sont pas dignes de dominer. Mais quoy qu'il en soit, si faut-il que celui qui est inferieur se tienne tousiours sous le ioug, quand il voit qu'il luy est ordonné de Dieu. Voilà en somme ce que nous avons à retenir. Or à l'opposite, S. Paul n'oublie point aussi les serviteurs, qu'il ne leur procure leur droict, et ce qui leur appartient: car il commande aux maistres de leur faire le semblable: non point comme pair à compagnon (ainsi qu'on dit), mais à fin que les maistres sachent que tout ne leur est point permis selon Dieu, quand ils auront la bride avallee sur le col par les loix civiles: mais il parle et pour les uns, et pour les autres: ce que nous devons bien retenir. Or pour les maistres il y a une reigle qu'il leur donne, c'est qu'ils advisent bien comment ils dominant, puis qu'ils ont un Maistre commun au ciel, lequel n'a point d'acception de personnes. Quant aux serviteurs, il leur dit, Mes amis, si vous n'avez telle recompense en ce monde que vous desireriez bien, suffise vous que Dieu ne vous tient point comme captifs. Vray est que vous estes contemptibles selon les hommes: mais vous avez vostre heritage au ciel: et nostre Seigneur accepte vostre service, et le loyer vous sera rendu aussi bien que si vous estiez et rois et princes. Voilà donc ce que nous avons ici à retenir.

Il est vray que le temps ne porteroit pas que

le tout fust deduit: mais quoy qu'il en soit, nous voyons en premier lieu, que S. Paul n'a point voulu favoriser aux grans et aux riches pour maintenir leur droict contre leurs serfs, qu'aussi d'autre costé il n'ait tasché d'amener à humilité et modestie ceux qui pourroyent autrement s'eslever par trop. Et c'est l'ordre que doyvent tenir ceux qui ont charge en l'Eglise, et qui sont Ministres de la parole de Dieu, c'est de n'espargner ne grans ne petis, mais de monstrier à chacun quel est son devoir. Car puis qu'il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu, il faut que sa parole soit traittee rondement, et que nous ne soyons point esbranlez de la hantesse et dignité de ceux qui se font valoir entre les hommes. Car puis que Dieu parle, il faut que sa parole abaisse toute hantesse: comme dit S. Paul en la seconde aux Corinthiens, que ceste commission est donnée à tous les Pasteurs et Ministres de l'Evangile, c'est que quand les hommes se voudront exalter contre nostre Seigneur Iesus Christ, et s'eslever contre sa doctrine, qu'ils ne se voudront point renger sous son ioug, qu'il faut que c'est orgueil-là soit abatu, et que leur outrecuidance soit dontee. Voilà donc comme les Ministres de la parole de Dieu s'acquitteront fidelement de leur office, c'est quand ils exhorteront les petis à faire leur devoir: et les povres qui sont oppressez, à porter en toute patience leur condition, et à ne point repliquer, quoy qu'il en soit, et ne se point despiter à l'encontre des hommes: car en ce faisant ils seroyent rebelles à Dieu. Mais d'autre costé aussi, il remonstre aux grans qu'ils ne doyvent pas estre comme bestes qui engloutissent les autres et qui les devorent: mais qu'ils se doyvent porter equitalement. Comme de fait les Payens mesmes, quand ils ont voulu parler selon l'equité naturelle, ont déclaré que de ce temps-là il ne falloit point que les maistres abusassent de leur credit qu'ils avoyent par dessus leurs serviteurs: ils ont usé de ces mots, Que les serfs devoient estre tenus comme mercenaires qu'on tenoit à loage iour à iour. Quand les Payens ont ainsi parlé, sans avoir autre sentiment ni apprehension que de ce que leur sens naturel leur dictoit, quelle excuse y aura-il auiourd'huy pour ceux qui sont enseignez en l'escole de Dieu, là où il y a fraternité entre les grans et les petis, là où les maistres doyvent estre compagnons avec les serviteurs, d'autant qu'ils ont une mesme esperance de la vie eternelle? Si ceux qui ont puissance par dessus les autres leur veulent mettre le pied sur la gorge, abusant du droict de leur autorité, que sera-ce?

Ainsi donc, tant plus devons-nous et les uns et les autres penser à cheminer en nostre estat et vocation: que les petis ne se faschent point quand nostre Seigneur permet qu'ils soyent ainsi exposez

à beaucoup d'opprobres selon le monde, qu'on se moque d'eux, qu'on les reiette: quand il leur faudroit endurer cent fois autant, qu'ils ne s'aigrissent point à l'encontre de Dieu, car ce seroit regimber contre l'esperon. Que les grans aussi facent le semblable, c'est à sçavoir qu'ils cognoissent que d'autant plus que Dieu les a approchez de luy en leur donnant preeminence, qu'il les a aussi voulu conformer à son image et semblance. Et qu'est-ce que nous trouverons en Dieu sinon bonté? comme nous voyons que par toute l'Écriture il est dit qu'il est la fontaine de toute humilité, clemence et misericorde. Et ainsi que ceux qui sont en degré d'honneur pensent principalement à cela: car il est certain s'ils ne s'acquittent de leur devoir, qu'il leur coustera bien cher d'avoir esté ainsi honorables selon le monde, et d'avoir abusé d'un benefice singulier de Dieu. Et (comme j'ay desia dit) pource que les uns et les autres sont difficiles à renger, et que ceux qu'on opprime ne se peuvent tenir d'estre faschez et esmeus à rompre tous liens, qu'ils soyent

tenus en bride par la parole de Dieu et exhortations vehementes. Et que les grans aussi soyent dontez, à fin qu'ils ne s'oublient point comme de coutume: car ils se mescognoissent iusques à penser qu'ils ne sont plus hommes mortels. Car il est certain que ceux qui penseront bien à leur condition, quand ils se mireront en la personne des plus petis, que cela les induira à humilité. Ainsi donc il faut que la parole de Dieu ait son cours en cest endroit pour retenir et les uns et les autres, tellement que nous vivions chacun en son estat, en sorte que Dieu soit paisiblement obeï, et qu'en escoutant sa voix nous ne demandions sinon de nous acquitter envers luy de nostre devoir et envers les creatures, iusques à ce que nous soyons parvenus à ce Royaume eternal, là où nous serons participans et de sa gloire, et de sa maïesté, et de tous les biens qui sont en luy.

Or nous-nous prosternerons devant la maïesté de nostre bon Dieu etc.

QUARANTECINQUIÈME SERMON.

Chap. VI, v. 10—12.

Nous sçavons que la prosperité enfle tellement les hommes, qu'il leur semble qu'ils doyvent estre privilegiez, et que leur condition doit estre exemptee du reng commun: bref, que tout leur soit heite. Au contraire, les povres gens qui sont mesprizez et reiettez, pensent que Dieu les ait comme delaissez, et là dessus ils ne peuvent concevoir qu'il ait le soin d'eux. Il faut donc que ceux qui sont ainsi enyvrez de presumption, et qui se permettent trop grande licence sous ombre qu'ils sont en credit et autorité, soyent abatus, et qu'on leur monstre qu'ils ont un maïstre au ciel pour les chastier, encores qu'ils eschappent de la main des hommes. A l'opposite, il est besoin que ceux qui sont defaillans, et seroyent tentez de tomber en desespoir, soyent consolez. Et saint Paul nous monstre ici tous les deux: car il dit aux serfs, qu'ils ne doyvent point craindre que Dieu ne les regarde, moyennant qu'ils cheminent en sa crainte, et qu'il n'ait le soin d'eux, et que leur service ne luy soit agreable autant que s'ils estoyent en condition bien honorable et en grande dignité selon le monde. Quant aux maïstres, il est dit qu'ils ont leur superieur au ciel, devant lequel il faudra rendre conte, et que là ils ne pourront pas mettre en avant leur grandeur ni

hautesse: car tout cela n'est rien devant Dieu: et tout ce qui est de grand lustre et apparence en ce monde, s'esvanouit quand il faut venir devant le Iuge souverain. D'autre part aussi, il s'ensuit ce qui est dit en l'autre passage, qu'on doit consoler ceux qui sont de petit courage, car autrement ils pourroyent defaillir, d'autant qu'il leur semble que Dieu ne les daigne pas regarder: ie parle de ceux qui sont contemptibles selon le monde. Il leur faut donc remonstrer que Dieu ne les a pas mis en oubli, combien qu'il les vueille humilier pour un temps. Et il faut que chacun de nous applique cela à son usage, selon l'estat auquel Dieu l'aura mis. Car si nous sommes iniustement molestez, qu'on ne tienne conte de nous, qu'on nous reiette, si nous imaginons que Dieu nous ait là mis comme à l'abandon, nous ne le pouvons pas invoquer. Et d'autre costé, nous ne pouvons pas aussi le servir d'un franc courage, d'autant que nous pensons que ce soit peine perdue et inutile. Apprenons donc de reduire en memoire ceste doctrine quand nous serons sollicitez de telle tentation: c'est que si aujourdhuy nous sommes affligez en ce monde, qu'on se moque de nous, et qu'on nous crache quasi au visage: bref, que nous soyons en tout opprobre, que nous ne laissons pas neantmoins d'estre en la sauvegarde de nostre Dieu, d'autant